

DÉROGATION À L'AGRÈMENT - SUIVI DES CESSIONS



OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

OBLIGATOIRE SI DÉROGATION UTILISÉE - PLAFONDS À PARAMÉTRER

RPC-SUP-051

Reporter les plafonds applicables à chaque catégorie, l'implantation de chaque destinataire et toutes les cessions. Réexaminer le champ dès modification d'activité.

ÉTABLISSEMENT			PÉRIODE			RESPONSABLE		
Semaine / date	Client détaillant / adresse	Produit / catégorie	Quantité cédée	Production totale catégorie	Pourcentage / plafond	Distance / dérogation 80 km	Lot / bon de livraison / facture	Cumul / alerte / visa